



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2019-239

AN01920191022668

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la CORREZE.

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à TULLE le 22 octobre 2019

Monsieur Jean-Pierre LASSERRE
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V01919063912001	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	AIDE SOIGNANTE Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ARNAC-POMPADOUR (EHPAD) 19230 ARNAC-POMPADOUR	01/10/2019	01920190627655
V01919098803002	Adjoint administratif territorial	Secrétaire Médical(e) Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	COMMUNE DE TULLE 19000 TULLE	01/01/2020	01920191002203